Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée RES-EC-104,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ RES-EC-104 (v.A14.1) : Rénovation d'éclairage extérieur par dépose de luminaires et mise en place de luminaires neufs dont la source lumineuse peut être remplacée.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....
Référence de la facture : .....
*Adresse des travaux (périmètre précis de réalisation de l'opération) : .....
Complément d'adresse : .....
*Code postal : .....
*Ville : .....

*Les luminaires déposés sont existants depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ▫ OUI ▫ NON

*Type d'éclairage :
▫ Eclairage public de type « fonctionnel » (autoroutier, routier, urbain, permettant tous les types de circulation : motorisée ou cycliste)
▫ Eclairage de type « ambiance » ou privé (rues, avenues, parcs, allées, voies piétonnes, parkings, etc.)
NB : Cette fiche ne concerne ni les illuminations de mise en valeur des sites ni l'éclairage des terrains de sport.

Cas n°1 : Efficacité lumineuse ≥ 90 lumens par Watt, IP ≥ 65 et ULOR ≤ 1 % (ou, pour les luminaires à LED, ULR ≤ 3%).
*Marque : .....
*Référence : .....
*Modèle : .....
*Type : .....

*Nombre de luminaires neufs installés : .....

Cas n°2: Efficacité lumineuse ≥ 70 lumens par Watt, IP ≥ 65 et ULOR ≤ 10 % (ou, pour les luminaires à LED, ULR ≤ 15 %)
*Marque : .....
*Référence : .....
*Modèle : .....
*Type : .....

*Nombre de luminaires neufs installés : .....

NB : l'efficacité lumineuse correspond au flux lumineux initial total sortant divisé par la puissance totale du système (y compris les auxiliaires). Dans le cas d'un éclairage fonctionnel, seul le cas n°1 est accepté.